AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-6-66 510817

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème supplément au bulletin N° 68 de Mai 1966

26 Mai 1966

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (zone contaminée) - MILDIOU - Les premiers foyers de black-rot sont signalés alors que ceux du mildiou sont maintenant très nombreux, des taches secondaires étant déjà observées. La croissance étant très active il y a lieu de poursuivre la protection par des traitements à intervalles moyens de 11 jours (ou moins en cas de forte pluie), encadrant la floraison le cas échéant.

TORDEUSES DE LA GRAPPE - La couverture insecticide, compte tenu de la persistance des produits et des précipitations devra être assurée jusqu'au 4 juin dans les parties basses de la Drôme et de l'Ardèche, jusqu'au 10 juin dans les autres régions.

INFORMATIONS

OIDIUM - Sur cépages sensibles, maintenir la protection.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - Dans les seules plantations où au moins quelques taches sont visibles, poursuivre les traitements à 12 jours d'intervalle moyen (ou moins en cas de forte pluie).

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le premier traitement devra être étendu aux régions suivantes entre le 2 et le 6 juin :
AIN: 40 et 41 - ARDECHE: néant - DROME: 123, 129 - ISERE: 102, 107, 111, 115 et 119 - LOIRE: 9 - RHONE: 21, 22 et 24 - SAVOIE et HTE SAVOIE: néant.

Dans les régions visées par le bulletin précédent, ce traitement sera renouvelé au bout de 13 jours environ ou après toute forte précipitation survenue entre temps.

MOUCHE DES CERISES - Les indications du bulletin du 18 mai restent valables sur variétés tardives et en situations élevées.

COCHENILLE DU MURIER - Un traitement contre la 1ère génération devra être effectué dans les prochains jours à l'aide d'un ester phosphorique du type oléoparathion.

CULTURES DIVERSES

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

ANTHRACNOSE - DIDYMELLA - BYTURUS (ver des framboises) - Un traitement mixte devra être effectué dès réception en évitant toutefois l'application d'insecticides pendant la période de floraison.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Un premier traitement devra être appliqué dès réception dans toutes les parcelles situées au-dessous de 400 mètres d'altitude. L'adjonction d'un insecticide permettra de combattre également le doryphore.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles: P.LATARD

P443